

l'échéance du paiement des 20,000 floins. Les chanoines-comtes s'engagent alors à compter à Badefol les 20,000 écus d'or, quinze jours après Noël; Jean de Talaru, doyen; Reynaud de Thurey, précenteur; Jacques de Coligny, chantre; Humbert d'Ars, sacristain; Thibaud de Chaumont, prévôt de Fourvières; Louis de Propières, signent cet acte (1).

Le roi avait contribué à cette rançon en faisant don au Chapitre de 12,000 francs, comme en fait foi la quittance du procureur royal, Guillaume de Piscibus (des Peisses), à Guillaume Piquet, receveur de la ville et du diocèse, 18 octobre 1368 (2).

Le Chapitre avait procédé par acompte, et divers personnages avaient avancé des sommes, qui devaient leur être rendues à diverses échéances.

On est frappé de commisération quand on parcourt les annales de cette époque malheureuse. Le pays était ravagé à tel point, lorsque les routiers se retirèrent, qu'un étranger, Fazio des Uberti, qui avait traversé la France à cette époque, raconte que toute la contrée qu'il avait parcourue avait été la proie des flammes; que les grandes routes, envahies par l'herbe, n'étaient plus que des sentiers, que les vergers étaient sans fruits et les terres sans blé; qu'on ne voyait aucune maison en dehors des villes et des places fortes; que les herbes et les broussailles croissant partout, donnaient à la terre l'aspect d'immenses forêts, que les bêtes fauves habitaient et d'où elles sortaient hardiment pour attaquer les hommes (3). Peste, guerres et

---

(1) Allut. *Les Routiers*. Lyon, Scheuring, 1859, p. 163.

(2) Arch. du Rhône. Arm. Enoch, vol. 20, chart. 26.

(3) Allut. *Les Routiers*, p. 144.